

L'édito

Août 2010 n°5



Le choix de réunir à Bruxelles notre Université d'été du huit au dix septembre manifeste un double aboutissement. Notre hôte, la Communauté Française

de Belgique, évoquera la thématique du redéploiement économique et social des régions avec son accompagnement de l'apprendre tout au long de la vie. L'ambition de son plan Marshall est dans la continuité de nos travaux de Barcelone relatifs aux réponses politiques régionales à la crise. Par ailleurs, nous allons mettre les convergences de nos politiques régionales fondées sur la mutualisation des meilleures pratiques sous le regard des politiques européennes et de leurs décideurs. Interviendront en effet la Commission Européenne, le Comité des Régions, le Comité Economique et Social Européen dans la lignée de notre université de Thessalonique avec le CEDEFOP. D'autres nouveaux partenaires vont être présents. Parmi eux, je tiens particulièrement à souligner Eucis LLL, plateforme de la société civile européenne pour l'Apprendre tout au long de la vie dont la FREREF est désormais membre associé. Mais aussi l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), l'Association Européenne des Cités des Métiers, des fédérations professionnelles, l'Assemblée Permanente des Chambres de

Métiers et de l'Artisanat (APCM), l'Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (UEAPME), l'Agence de lutte contre l'illettrisme.

Un mot-clef, MOBILITE, habite les initiatives et les politiques : mobilité des citoyens entre les régions européennes, notamment celle des apprentis, mobilité des économies régionales pour une sortie de la crise, mobilité au sein des entreprises et entre entreprises, mobilité des parcours professionnels et de vie des personnes. Ce mot-clef a deux enjeux : comment permettre aux acteurs et aux bénéficiaires de maîtriser en apportant des garanties de sécurité ? Comment armer nos jeunes, moteurs de l'avenir de nos régions et de l'Europe dans cette situation ?

Pour certain de ces jeunes, il est une forme de mobilité très particulière : celle de l'élève décroché devenant raccrocheur. La FREREF y a travaillé de façon approfondie avec le Québec et préconise aujourd'hui des solutions novatrices. L'échec scolaire comme l'illettrisme et la non qualification de nombreux jeunes constituent des désastres sociaux, mais aussi économiques. Nos régions ont besoin de tous les potentiels et compétences des jeunes dans leur ensemble, y compris des potentiels et compétences non académiques, non reconnus dans l'éducation formelle.

■ Jean Vanoye
Président de la FREREF

SOMMAIRE

- ↳ Edito de Jean Vanoye
- ↳ La vie du réseau FREREF et actualité :
 - Dernières nouveautés sur la mobilité
 - L'actualité des séminaires de Peer Learning MOBIVET-REGIO
 - Quoi de neuf sur le champ des ECVET ?
 - Du raccrochage scolaire au raccrochage éducatif : une recherche-action en partenariat avec le Québec

LA VIE DU RÉSEAU FREREF & ACTUALITÉ

Dernières nouveautés sur la mobilité...

Présentation de la déclaration de Barcelone aux institutions européennes à Bruxelles - 30 Juin 2010

Le 30 JUIN 2010, une délégation catalane composée du Ministre de l'Education Ernest MARAGALL, de Francesc COLOMER, Secrétaire général, de Josep FRANCI, Directeur général, de Xavier FARRIOLS, Directeur général adjoint du Ministère de l'Education du Gouvernement de la Catalogne, accompagnée de Jean VANOYE, Président de la FREREF, ont présenté la déclaration de Barcelone devant différentes institutions européennes à Bruxelles. Ils sont intervenus devant la Commission éducation du Comité des Régions et ont rencontré la Présidente du Comité des Régions, Mercedes BRESSO et Androulla VASSILIOU, Commissaire européen chargée de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse.

La déclaration de Barcelone, signée le 27 mai 2009, comprend actuellement 33 signataires (régions, pays européens et institutions). Elle constitue un engagement politique fort au service de la mobilité puisqu'elle souligne l'importance de la formation professionnelle dans la formation des personnes et reconnaît les barrières existantes actuellement en matière de mobilité. Les signataires s'engagent à renforcer l'offre de formation professionnelle au-delà des frontières, à optimiser les ressources, à travailler pour la reconnaissance

de la formation durant la période de mobilité et à soutenir la coopération entre les acteurs économiques. A cette occasion, Mercedes BRESSO s'est engagée à promouvoir la déclaration de Barcelone et à défendre le financement des politiques de mobilité par le Fonds Social Européen grâce à un programme européen au service des régions. De son côté, la Commissaire VASSILIOU a montré son intérêt pour que les régions puissent recevoir des fonds sur des projets éducatifs et culturels en mettant spécialement l'accent sur la formation professionnelle. Elle a souligné qu'elle était convaincue, ainsi que le Président BARROSO, de la nécessité de soutenir la mobilité des jeunes, étant prouvé que la mobilité améliore l'employabilité. Elle s'est engagée à étudier la possibilité d'organiser une session spéciale, lors des « Open days » du Comité des Régions, consacrée à la gestion régionale de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

Plus d'information : <http://www.gencat.cat>



**Generalitat
de Catalunya**

LA VIE DU RÉSEAU FREREF & ACTUALITÉ

L'actualité des séminaires de Peer Learning MOBIVET-REGIO

Séminaire interrégional MOBIVET-REGIO « Impact et bénéfices de la mobilité ». Mardi 18 mai 2010, Lyon (Conseil régional Rhône-Alpes)

→ *Mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle, l'action des Régions européennes*



Le séminaire interrégional MOBIVET-REGIO s'est tenu à Lyon, le 18 mai 2010, sur le thème : « Impact et bénéfices de la mobilité ». Il a permis à M. Soren KRISTENSEN, Directeur du centre national pour l'éducation et la formation professionnelle – Danemark, de dresser un état des lieux sur la mobilité en Europe et au Danemark. Une vingtaine de participants ont ensuite échangé sur ce thème.

Quatre étapes clés pour la mobilité :

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la mobilité constituait surtout un moyen de renforcer et d'améliorer la compréhension entre les différentes nations et entre les peuples. A cette époque, la mobilité visait avant tout à développer une compréhension interculturelle et européenne. La création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et le développement d'associations d'échanges de jeunes telles que l'AFS Vivre sans frontière en constituent des réalisations concrètes.

L'article 51 du Traité de Rome a ensuite précisé la construction du marché européen et notamment du marché du travail. En 1964, le premier programme d'échange de jeunes travailleurs a été mis en place. Il perdure aujourd'hui à travers le programme Leonardo. L'idée clé est de favoriser la mobilité professionnelle des jeunes et d'inciter un jeune à chercher du travail en Europe et non uniquement dans son pays.

Le début des années 90 a été marqué par l'avènement du marché unique. Favoriser

la mobilité permettait alors surtout l'acquisition de compétences internationales en vue d'assurer la cohésion du marché intérieur européen.

Enfin, à partir des années 2000 et notamment avec le Traité de Lisbonne, la mobilité fut surtout perçue comme un moyen d'acquérir de nouvelles compétences personnelles : autonomie, adaptabilité, esprit d'entreprise, flexibilité.

Du point de vue de la recherche, les questions qui se posent alors sont les suivantes : Est-ce qu'envoyer un jeune à l'étranger lui permet d'acquérir ces savoir-faire européens ? Comment être certain que les participants reviennent enrichis ? Doit-on agir et comment pour favoriser cela ? Car lorsqu'on interroge des jeunes qui ont vécu une expérience de mobilité, on s'aperçoit que beaucoup ont vécu une expérience positive, mais certains ne l'ont pas vécu comme une expérience enrichissante.

Quels sont les facteurs clés de succès de la mobilité et comment faire pour évaluer les résultats de la mobilité ?

Pour répondre à ces questions, on peut observer les rapports d'évaluation des projets et des programmes (programme Leonardo).

Toutefois, ces rapports comportent certaines limites :

■ Il est difficile d'avoir un groupe témoin. Ceux qui partent à l'étranger sont les plus

...

entrepreneurs, les meilleurs, peut-être ont-ils développé leurs compétences en dehors d'une expérience de mobilité.

■ La mobilité est très diversifiée tant par la durée (les mobilités peuvent varier de 2 semaines à 12 mois), que par le mode d'envoi (mobilités individuelles ou en groupes).

■ Ces rapports ont une portée limitée puisqu'ils posent des questions à un moment donné. L'idéal serait de mesurer l'évolution de la perception de



la mobilité sur 2 ans, 3 ans, voire plus. On obtiendrait alors une étude longitudinale. D'un point de vue scientifique, ce serait très intéressant, mais jusqu'à présent personne ne l'a encore jamais financé. Seule une étude Erasmus a effectué un suivi des participants sur 10 ans. Pour le programme LEONARDO, on ne dispose actuellement pas de fonds pour financer une étude longitudinale.

De son côté, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCM) a réalisé une étude en 2009 sur l'image qu'ont les entreprises de la mobilité. 40 questionnaires ont été complétés. L'objectif était de mieux adapter la communication à destination des entreprises, de valoriser les entreprises et d'associer un label de qualité à la mobilité. L'APCM souhaiterait reconduire cette étude avec les mêmes entreprises, mais aussi avec d'autres pays et d'autres secteurs pour réaliser un baromètre des tendances de la mobilité (cf. le baromètre du projet Euroapprentissage - Article de Philippe PERFETTI, ci-dessous).

Jusqu'à présent, il a été très difficile d'assurer que la mobilité permette de développer les prestations énumérées. Il s'agit avant tout de potentialités. On peut simplement affirmer que le type de mobilité orientera les impacts.

Situation au Danemark...

Dans ce pays, la mobilité fait partie de la loi sur la formation professionnelle. Toutes les entreprises versent de l'argent pour un fond de formation qui servira à la mobilité. Le programme PIU a été mis en place en 1992 comme réponse à un manque dramatique de possibilités de placements en apprentissage. Ce programme permet aux jeunes en formation professionnelle initiale (et moins jeunes) de réaliser une partie (ou bien la totalité) de leurs stages obligatoires en entreprises dans un autre pays européen



et d'en obtenir la reconnaissance en tant que partie intégrante de leur apprentissage (au Danemark, la FPI est presque totalement basée sur l'alternance théorie/pratique). La méthode scientifique adoptée pour évaluer ce programme : la triangulation. Un questionnaire a ainsi été adressé à 3 entités : participants, entreprises d'accueil et écoles professionnelles.

Trois principaux constats sont ressortis de cette évaluation de la mobilité :

- Un accroissement des capacités en langues étrangères
- Une meilleure connaissance culturelle du pays hôte
- Le développement des compétences personnelles : maturité, sens de l'initiative, capacité

d'adaptation. Les entreprises interrogées ont bien souligné ces points. Toutefois, il est possible que ces publics auraient de toute façon développé eux-mêmes ces compétences. En tout état de cause, pour M. Soren KRISTENSEN, une expérience de mobilité constitue la meilleure façon d'exprimer les bénéfices obtenus.

Au Danemark, 1200 apprentis partent à l'étranger par an, ce qui représente 1% ou 2% des apprentis nationaux.

Qu'est ce qui détermine l'impact de la mobilité ? Importance de la préparation, de l'accompagnement et de l'évaluation de l'activité de mobilité...

Si l'on se réfère aux études menées par l'Office Franco Allemand pour la Jeunesse sur leurs programmes, on s'aperçoit que si l'on veut s'assurer qu'il y a bien un impact en termes d'acquisition de compétences, il ne suffit pas d'envoyer le jeune en mobilité et d'organiser la structure, il faut intervenir de manière didactique si on veut qu'il y ait un impact. Le succès d'une expérience de mobilité et de son impact en termes d'acquisition de compétences, dépend largement de la phase de préparation (avant)- d'accompagnement (pendant)- et d'évaluation (après).

- Avant : la préparation linguistique, culturelle et psychologique. C'est-à-dire le processus où l'on s'assure que l'esprit soit « disponible » pour profiter de l'expérience de mobilité.

- Pendant: s'assurer que le participant soit le plus possible en contact avec la culture étrangère ; mise en place d'une structure de secours en cas de problème.

- Après: évaluation / débriefing. Travailler avec le participant pour formuler les points positifs, neutraliser les impacts négatifs, agir.

Si l'on s'interroge sur les barrières qui empêchent les apprentis de partir, il ressort des enquêtes réalisées une première difficulté : celle de trouver un stage en entreprise à l'étranger. La solution préconisée est de développer les contacts avec des entreprises multinationales et d'activer les réseaux. Mais le principal obstacle réside en fait dans la tête des jeunes : la peur de l'inconnu. Même s'ils ont une vision plus tournée

vers l'international qu'il y a vingt ans, ils restent très attachés à leur environnement quotidien et ne sont pas motivés pour partir à l'étranger sur une période longue. Il est donc nécessaire de travailler sur leur motivation psychologique. On pourrait par conséquent leur proposer des mobilités courtes, puis progressivement des séjours plus longs. En effet, plus la mobilité est longue, plus les apports sont importants.

En conclusion, la qualité de la mobilité dépend du degré de professionnalisation de l'organisation pédagogique. On met souvent trop l'accent sur l'organisation pratique et pas assez sur la préparation pédagogique. De plus, lorsque l'on travaille avec des groupes en difficulté, il faut faire particulièrement attention, car ils n'ont pas besoin d'être confrontés à de nouveaux échecs d'où l'idée de penser la mobilité comme une activité pédagogique. C'est pourquoi, il faut la préparer, l'accompagner et l'évaluer. La mobilité ne constitue pas forcément une expérience amusante et facile pour le jeune, mais au contraire un vrai défi offrant des opportunités d'épanouissement et de développement, à la condition d'être bien encadré.

Actuellement, une réflexion est menée au niveau européen dans le cadre de la stratégie européenne 2020 sur la future initiative « Youth on the move » :

Les participants de MOBIVET REGIO, ont ainsi souligné lors des échanges quelques difficultés rencontrées par les acteurs régionaux :

- Aujourd'hui, la difficulté pour les acteurs de terrain est de s'orienter vers le bon dispositif. En ce sens, le Guichet unique pour la mobilité et la mutualisation sont intéressants.

- Face au phénomène de spécialisation par programme comment organise-t-on l'animation au niveau territorial pour que les outils soient utilisés au mieux ? L'enjeu réside ici dans la capacité à structurer un dispositif d'animation puisque les programmes européens ne prévoient pour l'instant pas ces actions d'animation.

Les participants dressent un constat et suggèrent...

-Il est normal qu'on utilise un programme plutôt

qu'un autre selon le type d'acteurs concernés, mais il est dommage de ne pas utiliser davantage l'expérience de l'un pour nourrir l'autre. Il faudrait par conséquent créer davantage de passerelles entre les programmes et valoriser ainsi les acquis (cf. notamment des liens entre le Programme Européen Jeunesse en Action et le programme LEONARDO).

L'importance des plateformes et des réseaux :

Des plateformes d'information et d'accompagnement des acteurs pour le développement de la mobilité internationale des apprenants ou des apprentis ont été mises en place par certaines Régions, notamment en Aquitaine, en Auvergne, en Catalogne et en Rhône-Alpes. Elles sont financées par différents dispositifs (Hirsch, Progress, FSE, etc), mais ont les mêmes finalités. A noter par ailleurs que la fonction de « référent mobilité » développée par certaines régions (Auvergne, notamment) est intéressante et doit faire l'objet d'une professionnalisation. Ainsi, la plateforme EURO-NAVER de l'APCM va évoluer vers la plateforme EuroApprentissage. Il convient en effet de mieux articuler les différents dispositifs et financements pour plus d'efficacité. La notion de réseau et d'accompagnement devient donc aujourd'hui cruciale.

L'un des grands enjeux pour les Régions aujourd'hui : convaincre les élus de l'impact positif des actions de mobilité.

D'où la proposition de la FREREF d'effectuer une étude sur les bénéficiaires dans les régions. La FREREF coordonnera la préparation, l'envoi et l'analyse d'un questionnaire à adresser à une trentaine de jeunes dans les régions. L'objectif étant, notamment, de voir quelles sont les retombées en termes d'insertion professionnelle.

→ **En conclusion** à l'issue des échanges, il convient de poursuivre les avancées dans le sens des 10 préconisations de l'Atelier projet REGIO LLL (disponible sur le site de la FREREF) sur la mobilité. Par ailleurs, trois axes de travail vont être mis en œuvre par la FREREF :

- Un questionnaire sur les impacts et les bénéfices de la mobilité auprès des jeunes ;
- Un questionnaire dans chaque région pour présenter les dispositifs et activités de mobilité mis en place dans chaque territoire + chiffres-clés (cartographie européenne des actions de mobilité) ;
- La mise en place d'un atelier sur « La mobilité et le développement durable », en lien avec les contraintes actuelles liées à la crise et la massification de la mobilité (idée de mobilité virtuelle).

Par Adeline DE VORE,
Responsable du développement - FREREF

EuroApprentissage



La plateforme d'Euroapprentissage sera officiellement présentée le 9 novembre 2010 à Bruxelles. Les régions membres de la FREREF seront donc invitées, courant octobre, à devenir membres du réseau, sous le parrainage de la FREREF.

Promouvoir, développer valoriser la mobilité européenne des apprentis

La mobilité transnationale d'apprentis et d'autres personnes en formation professionnelle initiale est importante pour les PME de l'artisanat et des métiers en Europe. L'environnement des PME de l'artisanat a subi des changements profonds. Même si l'environnement local et les services «de proximité» restent une grande partie du marché des PME, un nombre croissant d'entreprises se développe sur un marché

régional, national et même international. Leur environnement évolue constamment. Avec l'introduction de nouvelles technologies, la réorganisation du travail, des nouveaux processus de production, les entreprises et leurs salariés doivent nécessairement s'adapter. L'expertise professionnelle et technique n'est en soi plus une assurance de survie et de succès. Elle doit être accompagnée par une capacité

d'adaptabilité et d'acquisition des nouvelles compétences qui permettent de faire face aux changements permanents et d'agir dans des environnements culturels divers. Il faut posséder des compétences sociales, interculturelles et des compétences de communication (incluant la maîtrise des langues étrangères), être capable de créativité et d'une pensée innovatrice, d'avoir enfin et surtout assez d'assurance et d'indépendance pour agir dans un environnement imprévisible.

Les méthodes pédagogiques innovatrices doivent être développées pour permettre à la main-d'oeuvre déjà présente sur le marché du travail, mais aussi aux futurs salariés de développer des nouvelles compétences. La mobilité transnationale à l'étranger est dans ce sens un outil inestimable permettant de favoriser l'acquisition de compétences internationales, interculturelles et personnelles.

L'intégration de la mobilité est désormais une caractéristique de beaucoup de systèmes de formation nationaux. Elle est au cœur du Programme de l'Union européenne « Leonardo da Vinci », mais aussi de beaucoup de programmes régionaux. Ainsi, ces dernières années, l'importance de la mobilité a été reconnue à des occasions diverses, notamment :

■ dans les conclusions du Conseil du 21 novembre 2008 sur le processus de Copenhague ;

■ par les États membres avec le communiqué de Bordeaux de novembre 2008 ;

■ dans les conclusions du Conseil du 21 novembre 2008 sur la mobilité ;

■ par la Commission européenne dans sa communication « Nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » de décembre 2008 ;

■ dans son livre vert récemment lancé concernant « la promotion de la mobilité apprenante des jeunes » ;

■ dans la Déclaration de Barcelone, qui avec 33 signataires (régions, pays, institutions), vise à promouvoir une participation active et un rôle croissant des régions et des autorités territoriales dans des actions de mobilité en formation professionnelle.

Parallèlement, des organisations « intermédiaires », compétentes en matière de formation des apprentis, ont déjà développé depuis des années des activités visant le développement quantitatif et qualitatif des parcours européens :

- elles organisent déjà des placements pour des apprentis via leurs réseaux respectifs ;

- elles promeuvent des parcours européens dans la formation professionnelle initiale ;

- elles créent et disséminent des outils pour aider les centres de formation dans cette démarche ;

- elles travaillent sur la reconnaissance des périodes de mobilité ;

- elles soutiennent les entreprises dans l'envoi et l'accueil ;

elles construisent et organisent des réseaux de coopération pour faciliter les partenariats.

Parmi ces organisations intermédiaires, des instances régionales, des organisations professionnelles/sectorielles et les chambres des métiers et de l'artisanat jouent un rôle majeur. Impliqués dans la mise en oeuvre de programmes de formation des apprentis, ils ont pris ces dernières années des décisions politiques fortes visant à augmenter les parcours européens pour des apprentis. Sur le terrain, ils développent des services et des outils pour soutenir des acteurs de terrain dans l'organisation de la mobilité.

En décembre 2008, l'Assemblée Générale d'UEAPME a donc voté une résolution sur la Mobilité d'apprentis et des jeunes en FPI, qui a fortement interpellé la Commission européenne à intégrer des mesures dans les programmes actuels et futurs 2013-2020.

En Mai 2009, par la Déclaration de Barcelone, les autorités régionales se sont engagées à agir en faveur de la mobilité des jeunes en formation professionnelle initiale, dont les apprentis.

les objectifs du Projet EuroApprentissage

L'objectif principal est de construire et d'organiser un réseau d'autorités compétentes et d'organisations intermédiaires, susceptibles d'apporter une expertise, des informations, une aide et une assistance aux projets de mobilité des organismes de formation, au service des PME du secteur de l'artisanat et des métiers, et des apprentis.

Plus spécifiquement, le projet vise :

- le soutien des centres de formation dans la

- création de partenariats européens durables ;
- la valorisation de l'investissement des entreprises par la mise en place de projets transnationaux ;
 - la mise en œuvre d'un système de qualité cohérent ;
 - la proposition de méthodes appropriées et d'outils pour la reconnaissance de périodes de mobilité comme une partie reconnue de l'enseignement et de la formation ;
 - l'apport d'une expertise sur des questions pratiques légales, financières, administratives et autres ;
 - un soutien aux «nouveaux entrants» du réseau dans l'identification d'entreprises d'accueil appropriées et expérimentées et des centres de formation ;
 - l'augmentation de la visibilité du rôle des organisations intermédiaires auprès des entreprises.

Pour réaliser ces objectifs, le Projet **EuroApprentissage** développera un réseau et une plate-forme collaborative en ligne. Ce travail est basé sur des projets de mobilité déjà

existants, des outils et des réseaux, comme EURONAVER (www.euronaver.net), MOBIVET-REGIO, Pro-Mobilty, etc., qui ont été mis en œuvre avec succès ces dernières années, pour augmenter la mobilité des apprentis.

Au niveau opérationnel, les objectifs spécifiques / les activités du projet sont :

- **Le développement d'une plate-forme en ligne qui fournit des informations et des outils facilitant la mobilité**
- **La création et la structuration d'un réseau EuroApprentissage**
- **La mise en place d'un observatoire de mobilité dans l'Apprentissage**
- **La création d'une identité visuelle**

Par Philippe PERFETTI,
Directeur-adjoint à la direction de la formation et de l'emploi-APCM

Quoi de neuf sur le champ des ECVET ?

Séminaire du projet OPIR-ECVET - 11 et 12 mai 2010 – Barcelone (Département d'Éducation, Generalitat de Catalunya)



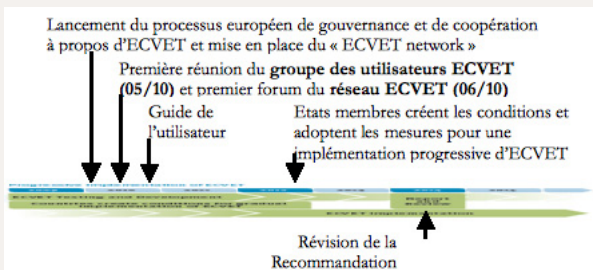
→ *Préparation des mobilités, finalisation des accords de partenariats et des contrats pédagogiques, et présentation du site OPIR ECVET par la FREREF.*

ECVET, le système de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels ne peut plus être considéré comme un de ces fumeux projets des technocrates européens. Le processus d'adoption de la recommandation par le Parlement européen et le Conseil s'est clôturé en juin 2009.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:155:0011:0018:FR:PDF>

ECVET, la feuille de route :

A partir de 2012, les Etats membres et, dans de nombreux cas, les Régions, devront créer les conditions nécessaires et adopter les mesures pour progressivement mettre en œuvre le système. Les autorités compétentes en matière de certification, les responsables des dispositifs d'enseignement et de formation, toutes les parties prenantes concernées par





toutes les formes de mobilités qu'elles soient géographiques, sociales ou sectorielles sont donc confrontées à un chantier énorme. Car il s'agit « tout simplement » de revoir les structures et l'organisation de nos systèmes d'enseignement et de formation pour qu'à tous les niveaux du Cadre des Certifications, les citoyens européens puissent transférer, faire reconnaître et accumuler leurs acquis d'apprentissage obtenus dans les parcours d'apprentissage formels, non formels et informels.

Le travail est énorme, mais la Commission a mis en œuvre des dispositifs pour soutenir l'action des Etats membres. Tout d'abord, des projets pilotes ECVET ont été financés et sont étroitement encadrés par la Commission. Il s'agit de tester, au travers de ces projets, l'implémentation d'ECVET. Trois fois par an, la Commission rassemble les coordinateurs des projets pour assurer le partage des informations, capitaliser les acquis et réunir une documentation utile pour toutes les autorités compétentes soucieuses d'implémenter ECVET. La FREREF est doublement associée à cette entreprise, car elle est partenaire du projet OPIR¹

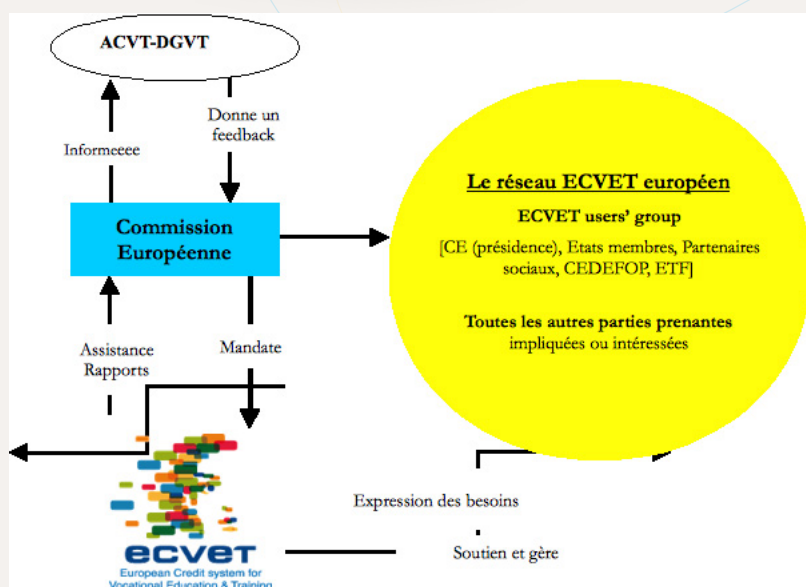
<http://www.freref.eu/opir>

et plusieurs Régions membres sont partenaires directement ou indirectement de plusieurs autres projets (ASSET, RECOMFOR, SME Master+).

Ensuite, la Commission vient de mettre en place un « Réseau ECVET européen » qui s'adresse à tous les « utilisateurs » d'EFP/ECVET européens impliqués dans la mise en œuvre d'ECVET. Ce réseau se traduira concrètement par :

- l'ouverture d'un site Internet² qui propose une plateforme collaborative et des outils de communication, de dissémination et de collaboration en vue d'échanger des opinions et des expériences pour élaborer des solutions de mise en œuvre d'ECVET,
- le développement d'un secrétariat /supporting team dont une des tâches sera de proposer des formations relatives aux systèmes ECVET et de produire une revue³ conjointement à la Coordination des projets pilotes ECVET,
- l'organisation de FORUM annuels dont le premier s'est tenu à Paris les 24 et 25 juin 2010.

La gouvernance du processus de mise en œuvre d'ECVET⁴



Enfin, conformément au texte de la Recommandation, « afin de contribuer à la mise à jour du manuel destiné aux utilisateurs, de même qu'à la qualité et à la cohérence générale du processus de coopération pour la mise en œuvre d'ECVET », un groupe d'utilisateurs d'ECVET a été établi au sein du réseau ECVET européen. Il est composé de représentants des partenaires sociaux européens, du CEDEFOP, de l'ETF et de deux représentants de chaque Etat membre de l'Union.

1- <http://www.freref.eu/opir/>

2 - <http://www.ecvet-team.eu>

3 - <http://www.ecvet-projects.eu/Bulletins/archivedBulletin>

4 - ACVT - Advisory Committee on Vocational Training / DGVT - Directors General for Vocational Training)

L'action de la communauté française de Belgique

À l'heure actuelle de nombreux Etats membres se préparent activement à mettre en œuvre ECVET, c'est ainsi qu'une vaste expérimentation dans l'enseignement secondaire belge francophone sera lancée, à partir du 1er septembre 2011.

Nous avons choisi de tester ECVET dans toutes les certifications de niveau EQF 4 de trois secteurs différents (automobile, hôtellerie-restauration et esthétique) et cela tant dans l'enseignement de plein exercice que dans l'alternance.

Au vu des objectifs de l'expérimentation et de l'importance des changements structurels qui vont devoir être apportés à notre système, les représentants des acteurs de terrain ont particulièrement souhaité que toutes les écoles concernées par les certifications soient impliquées dans le projet. L'idée est qu'il serait très difficile de faire coexister deux systèmes en même temps et qu'en ne travaillant qu'avec des écoles volontaires, on ne peut pas garantir la validité de l'expérimentation du système ECVET.

Pourquoi se lancer dès 2011, dans l'implémentation d'ECVET ?

En fait, le défi européen se conjugue parfaitement avec des objectifs définis au niveau de notre Etat.

Si l'on prend en compte l'ensemble de notre système d'enseignement, nous avons la volonté d'accroître le nombre de jeunes ayant une certification de l'enseignement secondaire supérieur et, en complément, nous souhaitons revoir les relations entre nos différents sous-systèmes d'enseignement et de formation afin de garantir la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie. Ce qui implique de pouvoir proposer aux citoyens des dispositifs assurant le transfert et l'accumulation de leurs compétences.

De manière complémentaire, notre Gouvernement souhaite refonder notre système initial d'enseignement professionnel :

- en proposant une autre organisation de l'enseignement professionnel qui soit fondée sur la culture de la « valorisation des acquis » plutôt que sur la culture de la « sanction des échecs » et donc qui lutte contre l'échec scolaire en rendant le redoublement inutile ;

- en proposant aux jeunes un enseignement plus concret, plus motivant, où ils peuvent mieux

percevoir les objectifs à moyen et à long termes, où ils peuvent mieux s'investir, où ils peuvent maîtriser leur parcours scolaire ;

- en proposant une structure d'enseignement à la fois plus exigeante dans ses finalités et plus souple dans son organisation, de manière notamment à pouvoir s'ajuster plus rapidement aux évolutions des techniques et des compétences.

Nous fondons donc notre projet d'implémenter le système ECVET sur le pari que la mise en œuvre d'un système de certification par unité devrait nous permettre d'atteindre trois objectifs :

- a) accroître la perméabilité de nos sous-systèmes d'enseignement et de formation professionnels,
- b) augmenter le niveau de certification de nos citoyens en luttant contre l'échec scolaire et en proposant des parcours d'apprentissage plus clairs, plus accessibles, plus motivants et plus concrets,
- c) renforcer les dispositifs d'assurance qualité.

Implémenter ECVET, un challenge impossible ?

Concrètement, à partir du 1er septembre 2011, tous les jeunes, en formation professionnelle initiale dans les trois secteurs visés, entreront dans des parcours de formation organisés en unités. Nous n'avons donc qu'une année scolaire pour réécrire nos certifications, réorganiser nos programmes, informer les enseignants et adapter notre législation.

Les chantiers qui sont ouverts sont donc énormes alors que nous ne disposons que de très peu de temps et de peu de moyens car, comme partout actuellement en Europe l'on doit faire face aux conséquences de la crise financière. On ne peut donc se permettre de se lancer dans de multiples études préparatoires pour progressivement construire les fondements de la mise en œuvre d'ECVET. Nous allons nous inscrire dans une approche pragmatique qui mobilisera toutes les expériences accumulées dans le champ européen et utilisera comme base de travail tous les outils actuellement produits dans le cadre des projets pilotes ECVET. Nous n'hésiterons pas à faire appel à toutes les énergies pouvant être mobilisées au sein du réseau de la FREREF.

Par Alain BULTOT,
Conseiller de la cellule de l'enseignement
secondaire au cabinet de la ministre de
l'enseignement obligatoire- Communauté
Française de Wallonie-Bruxelles

Conférence de la TREAQFP- 26-28 Mai 2010- Montréal

→ *Du raccrochage scolaire au raccrochage éducatif : une recherche-action en partenariat avec le Québec*



C'est sur la base du PACTE (Programme d'Action Communautaire sur le Terrain de l'Education), mis en place par le Ministère de l'Education du Loisir et du Sport, qu'est né le principe de la recherche action. « La lutte contre le décrochage scolaire » figurait parmi les actions prioritaires, au même titre que « l'alphabétisation populaire », l'école de la rue, etc. Dans le même temps, plusieurs régions européennes, de nombreux opérateurs et chercheurs travaillaient sur cette question. Ce partenariat a pris la forme d'un « atelier

projet » qui s'est donné comme mission de « **mieux comprendre les processus d'accompagnement individuel et collectif qui sont mis en place pour favoriser le raccrochage scolaire** ». Cette formulation de départ a permis très vite de prendre du recul sur la question du décrochage scolaire (très largement traitée depuis plus de 20 ans) et de nous interroger sur ce qui est à l'œuvre dans un processus de raccrochage.

Deux équipes se sont constituées et mobilisées autour d'une hypothèse de recherche partagée et des modalités propres de travail de terrain.

1 – une hypothèse de recherche partagée :

Travailler sur les **PROCESSUS** (les composantes, les acteurs, les articulations et les liens) mis en place dans le décrochage et le raccrochage autour de plusieurs postulats :

Le décrochage et le raccrochage scolaire font partie d'un même processus ;

- *Le décrochage n'est pas vu simplement comme une rupture qui fait événement ;*

- *Cette approche est à considérer en lien avec la perspective du LLL, des parcours de vie où la personne interpelle ce qui est en train de se passer ;*

- *Cette approche suppose que l'on sorte de la référence unique à l'école pour interroger d'autres contextes et d'autres processus (formels, non formels et informels)*

- *La compréhension des processus de raccrochage scolaire doit permettre d'anticiper pour prévenir le décrochage scolaire.*

2 - des modalités de travail à partir d'expériences de terrain

Les deux équipes ont choisi de travailler à partir d'expériences de terrain. L'équipe Europe s'est appuyée sur le recueil d'expériences venues d'horizons divers, posant très vite le principe que quels que soient le contexte et la situation particulière, il existe un certain nombre d'invariants qui expliquent la réussite d'un dispositif de raccrochage.

La diversité des expériences étudiées, la diversité des acteurs mobilisés, les constats issus des fiches d'analyse des pratiques dans 17 lieux en Europe (Communauté française de Belgique, Luxembourg, Rhône-Alpes, Suisse Romande et Tessin, Iles Baléares), ont très vite élargi la notion de raccrochage scolaire à la notion de raccrochage éducatif, voire raccrochage tout court.

Ces analyses ont été complétées par la mise en place d'une série de visites d'études de terrain, dans le but de remettre sur le métier les analyses du groupe et de valider sa démarche selon le principe de :

- *L'expérimentation pratique*
- *La mutualisation*
- *la Capitalisation*
- *la Formalisation*

Ces éléments ont amené l'équipe-Europe à formuler une série de principes fondamentaux :

■ Toute action est pensée de façon systémique comme élément d'un processus d'accompagnement individuel et collectif au raccrochage.

■ Les parcours de vie sont naturellement rythmés par des phases de rupture, mais aussi de développement, de rebondissements et de reprise ; la situation de décrochage doit être perçue comme une opportunité à s'interroger (comprendre pour agir).

■ **Pour la personne concernée, le processus d'accompagnement au raccrochage** se fonde sur le développement de l'individu, sa responsabilisation, une adhésion et un engagement réciproque sur la mise en œuvre du processus de raccrochage (notion de contrat). Un travail préalable permet de restaurer confiance, estime de soi et autonomisation. Il amène une prise de conscience de l'intérêt et de la nécessité de « l'apprendre », avec un regard neuf sur « l'école » plus pour ce qu'elle propose que pour ce que l'on en attend (faire bouger les lignes).

■ **Pour les institutions à l'œuvre, le processus d'accompagnement au raccrochage** s'appuie sur l'affirmation que les échecs et les difficultés sont

surmontables, sur l'idée que toute personne en situation de décrochage est porteuse de compétences qu'il convient de mettre en valeur, de développer et de transférer dans de nouveaux contextes d'apprentissage, sur la nécessité d'un outillage en compétences de base, qui favorisent l'autonomie, la responsabilité, la capacité d'adaptation face à l'incertitude de l'environnement.

La réussite du processus d'accompagnement suppose que l'on donne du temps au temps, que l'on s'autorise à utiliser « des chemins de traverse », que l'on respecte des modalités de prise en charge (accueil – écoute – expression personnelle (condition d'un bien être), que l'on adapte les accompagnements en fonction des besoins des différents publics, que l'on valorise les expérimentations de situations non formelles et informelles, et que l'on soit soucieux d'alterner prise en charge individuelle et prise en charge collective.

Le croisement de ces expériences, mises en débat lors des visites d'étude, en Europe et au Québec, le croisement des travaux entre le Québec et l'Europe, l'enrichissement de contributions nouvelles, a conduit l'équipe à une nouvelle présentation d'un « processus d'accompagnement au raccrochage :

Des clefs pour comprendre :

- Développer une approche système ;
- Changer de posture vis-à-vis du décrochage et le considérer comme une phase de transition ;
- Passer du diagnostic au pronostic ;

Des repères pour agir :

- Il ne peut y avoir de raccrochage professionnel, sans raccrochage à soi et aux autres ;
- Il faut faire de la personne concernée, l'auteur et l'acteur de son raccrochage ;
- Il faut mettre en place un processus d'accompagnement pluriel et concerté avec toutes les parties prenantes, dont la famille, les pairs, l'entreprise, les institutions, et autres acteurs du raccrochage ;
- Il faut que chacun s'engage dans le projet en partageant ces principes et le sens donné à l'action ;
- Il importe de se mettre dans une démarche d'évaluation appréciative pour construire le succès ;
- Il faut développer les chemins de traverse, multiplier les expériences, construire du vécu individuel et collectif ;
- Donner du temps au temps, pour retrouver le plaisir et le désir d'apprendre ;
- Il faut mettre en place tous les moyens utiles pour accompagner les accompagnants dans cette démarche.

3 – La finalisation de la recherche action

La finalisation de la recherche-action passe par la confrontation des résultats entre la recherche action



du Québec et celle de l'équipe Europe. C'est avec cet objectif que les travaux ont été présentés lors du colloque de la TREAQFP en Mai 2010 à Montréal, et le seront à l'Université Européenne d'été de la FREREF, à Bruxelles en septembre 2010. Il s'agit en effet de valoriser les points de consensus et d'enrichir aussi les pratiques des différences qui sont liées en particulier aux modes d'organisations institutionnelles et aux différences culturelles dans les approches.

Des productions spécifiques et communes sont en cours :

- un quatre pages commun : « Des invariants de l'accompagnement du raccrochage scolaire des 16-20 ans à l'éducation des adultes »
- une synthèse sous la forme des « 64 pages » des plaquettes annuelles de l'Université européenne d'été.
- un ouvrage sur les processus de décrochage-raccrochage (sous la direction de Claude Houssemand).

4 – La mise en application du processus d'accompagnement au raccrochage par l'équipe Europe

Il a semblé utile, pour le groupe Europe, de revenir sur le terrain et de mettre les « clefs pour comprendre et les repères pour agir » à l'épreuve de situations spécifiques de décrochage scolaire, ou de raccrochage, pour en tester la pertinence et les prolonger dans un processus continu d'amélioration des propositions. Toutes les équipes ont en perspective de prolonger leurs interventions auprès des établissements de formation professionnelle et des acteurs de dispositifs locaux ou régionaux qui ont été mis en place dans les cinq Régions engagées dans la recherche action (Communauté française de Belgique, Iles Baléares, Luxembourg, Rhône-Alpes, Suisse Romande et Tessin).

Pour 2010-2011, il sera proposé à tous les acteurs de l'accompagnement de mettre en place un forum des pratiques qui leur permettrait de maintenir un lien et d'échanger sur leurs pratiques. A l'avenir, ce forum pourrait s'enrichir par le biais d'une communauté de pratiques en partenariat avec les équipes du Québec. Plus largement, l'objectif est d'étendre les perspectives esquissées à d'autres situations de transition. Il faudra alors tester et valider un principe important : « ces invariants du processus d'accompagnement devraient fonctionner, avec les ajustements qui s'imposent, dans toutes les phases de transitions, tout au long de la vie ».....A suivre.....

Par Claude COSTECHAREYRE, FREREF

Retrouvez plus d'informations sur le site <http://www.freref.eu>